

Bruxelles, embargo jusqu'au 10.05.2021, 17:40 CET.

## Annonce concernant l'assemblée générale extraordinaire du 12.05.2021

**Le quorum requis à l'assemblée générale extraordinaire du 12.05.2021 ne sera pas atteint.** Par conséquent, les actionnaires de Cofinimmo seront convoqués le 19.05.2021 pour assister à une seconde assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **le 07.06.2021 à 15:00 heures.**

**L'assemblée générale ordinaire du 12.05.2021 aura toujours lieu.**

En tenant compte des circonstances actuelles et des mesures en vigueur relatives au Covid-19, Cofinimmo rappelle que les actionnaires ne pourront pas participer physiquement aux assemblées générales mais pourront y participer et exercer leurs droits soit en votant par procuration, soit en votant à distance sous forme électronique avant les assemblées générales, soit en participant et en votant de manière digitale.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire du 07.06.2021 seront disponibles sur le site internet de la société à partir du 19.05.2021

(<https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>) :

- Ordre du jour ;
- Procuration ;
- Rapport spécial 7:199 du conseil d'administration.

Les conditions d'admission à cette assemblée générale extraordinaire sont décrites dans l'ordre du jour.

Les actionnaires ont le choix d'utiliser la plateforme AGM+ de Lumi (<https://lumiagm.com>) ou de s'adresser directement à Cofinimmo, tant pour les formalités d'admission que pour le vote.

**Pour tout renseignement :**

**Jochem Binst**  
Head of External Communication & IR  
Tel.: +32 2 373 60 32  
[jbinst@cofinimmo.be](mailto:jbinst@cofinimmo.be)

**Lynn Nachtergaele**  
Investor Relations Manager  
Tel.: +32 2 777 14 08  
[lnachtergaele@cofinimmo.be](mailto:lnachtergaele@cofinimmo.be)

Bruxelles, embargo jusqu'au 10.05.2021, 17:40 CET.

**À propos de Cofinimmo :**

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Finlande, en Irlande et en Italie d'une valeur d'environ 5 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. *'Caring, Living and Working – Together in Real Estate'* est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 3 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe d'environ 140 personnes à Bruxelles, Paris, Breda et Francfort.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 30.04.2021, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à environ 3,8 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant



[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez-nous sur :

